



## Conditions Générales de Vente

### Actions de formation (hors bilan de compétences)

#### Préambule

Les présentes conditions générales de ventes (CGV) ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre le prestataire et le Client. Elles s'appliquent à toutes les formations dispensées par Marie-Claude MARECHAL, hormis les bilans de compétences qui font l'objet de CGV particulières, et complètent la volonté commune des parties pour tous les points où celle-ci n'aura pas été clairement exprimée.

#### Article 1 : Généralités

MCM Sens & Transitions est une entreprise individuelle qui représente ici le prestataire :

- Enregistrée sous le nom de Marie-Claude MARECHAL sous le SIRET 879 689 586 00011, code APE 7022Z,
- Déclarée en tant qu'organisme de formation auprès de Monsieur le Préfet de la région des Hauts de France sous le numéro d'activité : 32 60 034 78 60,
- Dont le siège social est situé 354, grande rue à Beaugies sous Bois (60640)

MCM Sens & Transitions met en place et dispense des actions de formation sur des thématiques en Ressources Humaines, en transitions professionnelles, en techniques de recherche d'emploi.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne morale ou physique signataire de la convention/contrat de formation et acceptant les présentes CGV
- Participant/candidat : la personne physique qui participe à l'action de formation
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer les Bilans de compétences des entreprises.
- CPF : Compte personnel de formation, géré par la Caisse des dépôts et consignation

Les CGV s'appliquent de façon exclusive aux formations conclues entre le prestataire et le client. Toutes autres conditions n'engagent le prestataire qu'après acceptation expresse et écrite de sa part.

Les CGV peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis par le Prestataire, les modifications seront applicables à toutes les commandes postérieures à la dite modification.

Lorsqu'une personne physique entreprend une formation à titre individuelle et à ses frais, le contrat est réputé formé lors de sa signature, il est soumis aux dispositions des articles L.6353-3 à L.6353-9 du Code du Travail. Dans tous les autres cas, la convention, au sens de l'article L.6353-2 du Code du Travail, est formée par la réception, par le Prestataire, du bulletin ou de tout autre courrier de commande signé par le Client, à l'exception de ceux bénéficiant de contractualisation spécifique.

#### Article 2 : Modalités d'inscription

La convention n'est parfaitement conclue entre les parties que sous réserve de l'acceptation expresse

Version 1 du 01/10/2020	MCM Sens & Transitions - Siège Social : 354 Grande rue – 60640 BEAUGIES SOUS BOIS Adresse bureau : 3 rue Georges Pompidou – 02300 CHAUNY ✉ <a href="mailto:contact@mcm-sensettransitions.fr">contact@mcm-sensettransitions.fr</a> ☎ 06 37 86 40 53 Site internet : <a href="http://www.mcm-sensettransitions.fr">www.mcm-sensettransitions.fr</a> SIRET : 879 689 586 00011 – NAF : 7022Z – N° Activité : 32 60 034 78 60	Page 1 sur 7
----------------------------	--	--------------



de la commande ou du devis. L'acceptation de la commande se fait par renvoi de la convention de formation par le Prestataire à l'adresse figurant sur celui-ci. Toute modification de la commande demandée par le Client est subordonnée à l'acceptation expresse et écrite du Prestataire.

### **Article 3 : Conditions d'intégration**

La participation aux formations proposées par le Prestataire est conditionnée par le fait que la personne inscrite l'utilise au sein de son environnement de travail. De plus, la participation au cursus de formation n'est effective qu'après validation du dossier. Toutes les phases de validation à la formation relèvent de la décision du Prestataire.

Dans le cadre des conventions de formation professionnelle, le Prestataire se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client en l'absence de règlement intégral de la facture.

### **Article 4 : Conditions d'inscription et financières**

Le prix comprend uniquement la formation et le support pédagogique. Les repas ne sont pas compris dans le prix du stage, sauf avis contraire exprimé à l'inscription et option proposée par le Prestataire.

Dans ce cas, ils sont facturés en sus et imputables sur la participation de l'employeur dans la limite de cinq fois le minimum garanti par jour et par stagiaire (décret n°2010-1584 du 17/12/2010 – JO du 18/12/2010).

Les frais de déplacement et d'hébergement restent à la charge exclusive du Client.

- **Concernant les conventions de formation (financement entreprise)**

A réception de l'inscription du Client, le Prestataire fera parvenir une convention de formation ou une facture valant convention simplifiée et précisant les conditions financières.

- **Concernant les contrats de formation (financement personne physique à ses frais) uniquement**

A compter de la date de signature du contrat de formation, le Client a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe le Prestataire par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du Client.

A l'expiration du délai, il ne peut être payé une somme supérieure à 30% du prix (se reporter au contrat pour le montant précis). Le solde donne lieu à échelonnement des paiements au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation, comme stipulé au contrat de formation.

### **Article 5 : Conditions et moyens de paiement**

La taxe sur la valeur ajoutée n'est pas applicable conformément à l'article 293B du Code Général des Impôts. Tous nos prix sont donc exprimés en TTC.

Ils sont facturés aux conditions de la convention de formation. Les paiements ont lieu en euros :

Par virement bancaire à la banque du prestataire

Ou par chèque à l'ordre de Marie-Claude MARECHAL.

A compter de cette date de fin de formation, le règlement devra être effectué au plus tard dans les 30 jours.

**ATTENTION** : Il vous appartient de vérifier l'imputabilité de votre stage auprès de votre OPCO, de faire votre demande de prise en charge avant la formation et de vous faire rembourser les sommes correspondantes.

Version 1 du 01/10/2020	MCM Sens & Transitions - Siège Social : 354 Grande rue – 60640 BEAUGIES SOUS BOIS Adresse bureau : 3 rue Georges Pompidou – 02300 CHAUNY ✉ <a href="mailto:contact@mcm-sensettransitions.fr">contact@mcm-sensettransitions.fr</a> ☎ 06 37 86 40 53 Site internet : <a href="http://www.mcm-sensettransitions.fr">www.mcm-sensettransitions.fr</a> SIRET : 879 689 586 00011 – NAF : 7022Z – N° Activité : 32 60 034 78 60	Page 2 sur 7
----------------------------	--	--------------



Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande. Il appartient également au client de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription.

- **Modalités de paiement**

Les paiements ont lieu à 30 jours date de facture, sans escompte, ni ristourne ou remise sauf accord particulier. Les dates de paiement convenues contractuellement ne peuvent être remises en cause unilatéralement par le Client sous quelque prétexte que ce soit, y compris en cas de litige.

En cas de subrogation de paiement conclu entre le Client et l'OPCO, ou tout autre organisme, les factures seront transmises par le Prestataire à l'OPCO, ou tout autre organisme, qui informe celui-ci des modalités spécifiques de règlement.

Le Prestataire s'engage également à faire parvenir les mêmes attestations de présence aux OPCO, ou tout autre organisme, qui prennent en charge le financement de la dite formation, attestations qui seront faites de façon mensuelle. En tout état de cause, le Client s'engage à verser au Prestataire le complément entre le coût total des actions de formations mentionné aux présentes et le montant pris en charge par l'OPCO, ou tout autre organisme. Le Prestataire adressera au Client les factures relatives au paiement du complément cité à l'alinéa précédent selon la périodicité définie à la convention. En cas de modification de l'accord de financement par l'OPCO, ou tout autre organisme, le Client reste redevable du coût de formation non financé par ledit organisme.

- **Retard de paiement**

Les pénalités de retard de paiement commencent à courir après mise en demeure par lettre RAR.

Les indemnités de retard de paiement sont calculées sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € seront exigibles (articles L 441-3 et L 441-6 du Code Commerce)

#### **Article 6 : Modalités de la formation**

- **Effectifs**

Le nombre de participants sera précisé sur la convention.

- **Modalités de déroulement de la formation**

Les formations ont lieu aux dates et conditions indiquées sur le programme de la formation.

- **Nature de l'action de formation**

Les actions de formation assurées par le Prestataire entrent dans le champ de l'article L. 6313-1 du Code du Travail.

- **Sanction de l'action de formation**

Conformément à l'article L.6353-1 alinéa 2 du Code de Travail, le Prestataire remettra, à l'issue de la formation, une attestation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de formation.

En tout état de cause, la remise de tout certificat, attestation, ou titre certifié délivré en fin de formation ou sanctionnant la formation objet des présentes est conditionnée au complet paiement du prix de la formation par le Client au Prestataire.

- **Lieu de l'action de formation**

Les modules de formation se déroulent à la Pépinière d'entreprises Innovalis, 3 rue Georges Pompidou

Version 1 du 01/10/2020	MCM Sens & Transitions - Siège Social : 354 Grande rue – 60640 BEAUGIES SOUS BOIS Adresse bureau : 3 rue Georges Pompidou – 02300 CHAUNY ✉ <a href="mailto:contact@mcm-sensettransitions.fr">contact@mcm-sensettransitions.fr</a> ☎ 06 37 86 40 53 Site internet : <a href="http://www.mcm-sensettransitions.fr">www.mcm-sensettransitions.fr</a> SIRET : 879 689 586 00011 – NAF : 7022Z – N° Activité : 32 60 034 78 60	Page 3 sur 7
----------------------------	--	--------------



à Chauny (02300). Toutefois, le Prestataire pourra, à sa discrétion, organiser tout ou partie de la formation en tous lieux autres que ses locaux.

- **Assurance**

Le Client s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice du Prestataire.

Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré le Prestataire pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par le stagiaire ou préposé, et contenant une clause de renonciation à recours, de telle sorte que le Prestataire ne puisse être recherché ou inquiété.

#### **Article 7 : Annulation de la formation**

A défaut de précisions aux conventions ou contrats de formation, les conditions d'annulation de celles-ci par le Prestataire sont les suivantes :

Dans l'hypothèse où le nombre de stagiaires inscrits à cette formation serait inférieur au 2/3 de l'effectif minimum 10 jours avant la date de début programmée, le Prestataire se réserve le droit d'annuler ladite formation sans qu'aucune pénalité de rupture ou de compensation ne soit due entre les parties pour ce motif.

Toutefois, dans le cas où cette condition de nombre ne serait pas remplie, l'action de formation pourra être reportée à une date ultérieure qui sera communiquée par le Prestataire. Néanmoins, faute du report de la formation à une date ultérieure et de réalisation totale de la formation, le Prestataire procédera au remboursement des sommes éventuellement perçues et effectivement versées par le Client.

#### **Article 8 : Résiliation ou abandon de la formation**

En cas de résiliation ou d'abandon de la formation du fait du Client ou de ses préposés, moins de 10 jours calendaires avant le début de la formation ou après le début des formations, le Client devra s'acquitter au bénéfice du Prestataire d'une indemnité à titre de clause pénale d'un montant égal à 100% du prix de formation restant dû.

Toutefois, si le Prestataire organise dans les 6 mois à venir une session de formation sur le même sujet, une possibilité de report sera proposée dans la limite des places disponibles et le Prestataire établira un avoir du montant correspondant à l'indemnité payé par le Client.

Ces indemnités ne peuvent être imputées par l'employeur au titre de son obligation définie par l'article L.6331-1 du code du travail, ni faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

#### **Article 9 : Assiduité**

La participation à la totalité des sessions est obligatoire. L'assiduité totale à la formation est exigée pour obtenir le certificat lié à la formation suivie. Toute absence à un cours doit être exceptionnelle et nécessitera un justificatif écrit. Cependant, le manque d'assiduité du stagiaire, soit du fait du Client, soit du fait de ses préposés, sauf cas de force majeure, entrainera de plein droit la facturation au Client par le Prestataire d'une indemnité à titre de clause pénale d'un montant égal à 50% du prix de formation (au prorata journalier).

Cette indemnité ne peut être imputée par l'employeur au titre de son obligation définie par l'article L.6331-1 du code du travail, ni faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Version 1 du 01/10/2020	MCM Sens & Transitions - Siège Social : 354 Grande rue – 60640 BEAUGIES SOUS BOIS Adresse bureau : 3 rue Georges Pompidou – 02300 CHAUNY ✉ <a href="mailto:contact@mcm-sensettransitions.fr">contact@mcm-sensettransitions.fr</a> ☎ 06 37 86 40 53 Site internet : <a href="http://www.mcm-sensettransitions.fr">www.mcm-sensettransitions.fr</a> SIRET : 879 689 586 00011 – NAF : 7022Z – N° Activité : 32 60 034 78 60	Page 4 sur 7
----------------------------	--	--------------



### **Article 10 : Informations**

Le Client s'engage à transmettre toutes informations utiles à la mise en œuvre du service demandé au Prestataire.

### **Article 11 : Propriété intellectuelle**

Chaque partie s'engage à considérer toutes informations techniques, pédagogiques, éducatives, documentaires, commerciales et/ou juridiques, tout savoir-faire relatif à son domaine de compétences qui lui seront remis par une autre partie comme étant la propriété intellectuelle de celle-ci et en conséquent à ne les utiliser que dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Ces informations ne pourront être communiquées ou rendues accessibles à des tiers, en tout ou en partie sans l'aval écrit préalable de son propriétaire. Les parties ne s'opposeront aucun de leurs droits de propriété intellectuelle leur appartenant qui feraient obstacle à la mise en l'œuvre de la commande.

### **Article 12 : Confidentialité**

Les parties peuvent être amenées à s'échanger ou à prendre connaissance d'informations confidentielles au cours de l'exécution des présentes.

Toutes informations (hormis celles accessibles au public) dont le prestataire ou le Client aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie ou par un client, un tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

Pour les besoins de l'exécution des prestations, chacune des parties n'est autorisée à communiquer les informations susvisées qu'à ses préposés et/ou éventuels sous-traitants autorisés ; chacune des parties se porte fort du respect de cette obligation par ses préposés et/ou éventuels sous-traitants.

Les Parties seront liées par la présente obligation de confidentialité pendant une durée de deux ans à compter de la cessation de leurs relations contractuelles.

Les obligations de confidentialité et de non-utilisation ci-avant développées resteront en vigueur pendant un délai de 5 (cinq) ans à compter du terme ou de la résiliation de la présente convention.

Le Prestataire met à disposition les moyens matériels strictement nécessaires au stage (les moyens audiovisuels, les outils informatiques...) Il est entendu que les outils pédagogiques sont mis à la disposition des stagiaires uniquement aux fins de formation, ce qui exclut toute utilisation à des fins personnelles. En conséquence, le stagiaire s'interdit notamment d'introduire, dans quelque système informatisé que ce soit, des données qui ne seraient pas strictement liées et nécessaires à sa formation. Le stagiaire s'interdit de supprimer, modifier, adjoindre un code d'accès, mot de passe ou clé différent de celui qui a été mis en place ainsi que d'introduire dans le système des données susceptibles de porter atteinte aux droits patrimoniaux et extrapatrimoniaux du Prestataire et/ ou de nuire au bon fonctionnement du Prestataire.

De la même façon, il s'interdit de falsifier, dupliquer, reproduire directement ou indirectement les logiciels, CD-Rom, DVD mis à sa disposition pour les besoins de la formation et/ou auxquels il aura accès ainsi que de transmettre de quelque façon que ce soit des données propres au Prestataire.

### **Article 13 : Données personnelles**

L'organisme de formation est amené, pour traiter les demandes d'inscriptions et assurer son activité à recueillir des informations et données personnelles qui font l'objet d'un traitement informatique destiné à répondre aux demandes de formation des cocontractants et au suivi de leur dossier.

Version 1 du 01/10/2020	MCM Sens & Transitions - Siège Social : 354 Grande rue – 60640 BEAUGIES SOUS BOIS Adresse bureau : 3 rue Georges Pompidou – 02300 CHAUNY ✉ <a href="mailto:contact@mcm-sensettransitions.fr">contact@mcm-sensettransitions.fr</a> ☎ 06 37 86 40 53 Site internet : <a href="http://www.mcm-sensettransitions.fr">www.mcm-sensettransitions.fr</a> SIRET : 879 689 586 00011 – NAF : 7022Z – N° Activité : 32 60 034 78 60	Page 5 sur 7
----------------------------	--	--------------



Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 20 Juin 2018 et désormais en conformité avec le Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par email à [mclaude.marechal@gmail.com](mailto:mclaude.marechal@gmail.com) ou par courrier adressé au prestataire.

Le prestataire s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du participant. Elle s'interdit de divulguer les données du participant, sauf en cas de contrainte légale.

#### **Article 14 : Intuitu Personnae et sous-traitance**

- **Sous-traitance**

Les parties se réservent également le droit de sous-traiter tout ou partie des prestations – auprès de toute personne, morale ou physique, étrangère à ses services ou à ses partenaires – qui lui sont confiées et ce sous son entière et seule responsabilité.

Le sous-traitant n'aura pas à être agréé expressément par le cocontractant mais devra se soumettre aux mêmes engagements que ceux stipulés aux présentes. Par ailleurs, le cocontractant recourant à la sous-traitance devra veiller à ce que le contrat de sous-traitance ne puisse en aucun cas venir entraver la jouissance paisible du cocontractant ou interférer avec la présente convention.

- **Intuitu personae – Cessibilité du contrat**

Le présent contrat est conclu en considération des compétences des parties. Il est en outre conclu dans le contexte des besoins décrits par les présentes et en considération des équipes des par tiers. En conséquence, le présent contrat est incessible par les parties, sauf accord exprès, écrit et préalable du cocontractant. Les inscriptions aux formations du Prestataire sont donc strictement personnelles. Tout transfert de l'inscription au profit d'un tiers ou mise à disposition des supports de la formation à quelque titre que ce soit est strictement interdit.

#### **Article 15 : Réclamations**

Pendant toute la durée de la formation ou de la réalisation du bilan de compétences, toute demande ou réclamation en cas de problème ou de difficultés rencontrées pourra se faire en envoyant un mail à l'adresse suivante : [mclaude.marechal@gmail.com](mailto:mclaude.marechal@gmail.com)

Merci de bien vouloir préciser dans l'objet de votre mail votre nom et prénom ainsi que l'intitulé de la formation suivie dans notre organisme. Une réponse vous sera apportée en 48H au plus tard

#### **Article 16 : Différents éventuels**

Les parties conviennent d'épuiser toutes les solutions amiables concernant l'interprétation, l'exécution ou la réalisation des présentes, avant de les porter devant le Tribunal de Beauvais, seul compétent. Les Parties acceptent cette attribution de juridiction sans aucune restriction ni réserve.

#### **Article 15 : Application des conditions générales de vente**

Les conditions générales de vente s'appliquent dès la signature de la convention de formation professionnelle ou du contrat de formation professionnelle. Si une ou plusieurs dispositions des présentes sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision devenue définitive d'une juridiction compétente, le prestataire s'engage à supprimer et remplacer immédiatement ladite clause par une clause juridiquement valide.

Version 1 du 01/10/2020	MCM Sens & Transitions - Siège Social : 354 Grande rue – 60640 BEAUGIES SOUS BOIS Adresse bureau : 3 rue Georges Pompidou – 02300 CHAUNY ✉ <a href="mailto:contact@mcm-sensettransitions.fr">contact@mcm-sensettransitions.fr</a> ☎ 06 37 86 40 53 Site internet : <a href="http://www.mcm-sensettransitions.fr">www.mcm-sensettransitions.fr</a> SIRET : 879 689 586 00011 – NAF : 7022Z – N° Activité : 32 60 034 78 60	Page 6 sur 7
----------------------------	--	--------------



#### Article 16 : Election de domicile

L'élection de domicile du prestataire est son siège social situé 354 Grande Rue à Beaugies sous Bois (60640)

Le client déclare avoir pris connaissance des Conditions générales de vente du prestataire. Conditions annexées à la convention de formation professionnelle ou au contrat de formation professionnelle.

La signature de la convention de formation professionnelle ou du contrat de formation professionnelle vaut acceptation des conditions générales de vente.

  
Marie-Claude MARECHAL  
Consultante RH et transition professionnelle  
354 Grande Rue - 60640 BEAUGIES /S. BOIS  
Tel: 06 37 86 40 53  
N° SIRET 879 689 586 00011  
Code APE 7022Z

Version 1 du 01/10/2020	MCM Sens & Transitions - Siège Social : 354 Grande rue – 60640 BEAUGIES SOUS BOIS Adresse bureau : 3 rue Georges Pompidou – 02300 CHAUNY ✉ <a href="mailto:contact@mcm-sensettransitions.fr">contact@mcm-sensettransitions.fr</a> ☎ 06 37 86 40 53 Site internet : <a href="http://www.mcm-sensettransitions.fr">www.mcm-sensettransitions.fr</a> SIRET : 879 689 586 00011 – NAF : 7022Z – N° Activité : 32 60 034 78 60	Page 7 sur 7
----------------------------	--	--------------